Image not found or type unknown

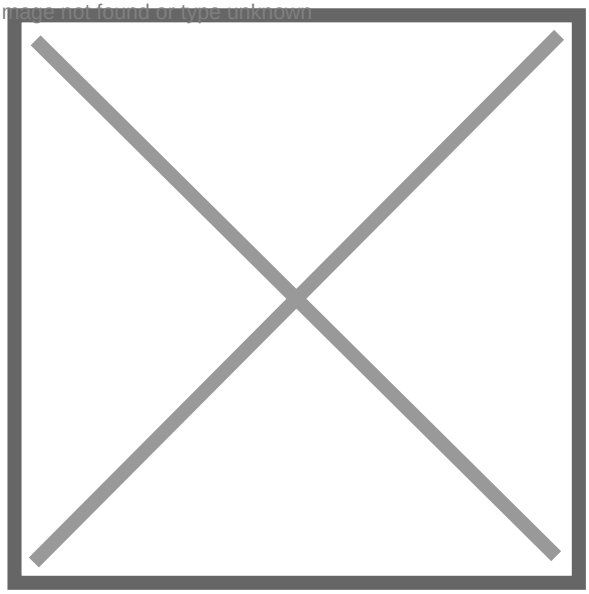

Modification de contrat de travail sur le systeme de deplacement.

Par **gilbert**, le **16/11/2008** à **08:03**

bonjour,je suis cadre commercial et lors de mon embauche il est stipulé que je ferais mes deplacements avec ma voiture perso donc rembourser au frais kilometrique.embauché depuis le 28 fevrier 2005,a ce jour j'ai reçu une lettre recommande avec ar notifiant qu'a partir de janvier 2009 je roulerai avec une voiture de ste.
est ce que je suis en droit de pouvoir refuser?.
car j'ai un credit sur le vehicule et surtout parce-que c'est rentable et net d'impot.

vous souhaitant bonne reception en esperant avoir une reponse.

cordialement

cedric gilbert

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés